

URBAIN

Comité national mixte des uniformes
La Société canadienne des postes (SCP)
et le
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP)

Le 20 novembre 2017 @ 10h00
(N0060i)

Réunion no 61

Sont présents :

STTP :	Marc Roussel
	Carl Girouard
	Chris Pleasants
POSTES CANADA :	Luc Lafrance
	Josée Louisseize
	Richard Ensom

DEMANDE DE PROPOSITION POUR LES UNIFORMES DE LA SOCIETE (ITEM - 59)

SCP 13.07.59

Bill Tibben, du groupe Gestion de l'approvisionnement, est présent à notre réunion pour informer le syndicat que le 1er juillet était aux alentours du premier anniversaire de l'expiration de l'entente avec le fournisseur actuel des uniformes et que le groupe Gestion de l'approvisionnement et son groupe de clients commençaient à effectuer une étude de marché pour la publication d'une demande de proposition (DP) provisoire en septembre ou en octobre.

Le STTP demande où se trouvent les entreprises que l'étude de marché a repérées jusqu'à maintenant et combien il y en a. Le groupe Gestion de l'approvisionnement avise que les recherches préliminaires révélaient le nom d'entreprises en Amérique du Nord, mais il insiste sur le fait que la recherche en est à son étape préliminaire et que les entreprises en Amérique du Nord ont été trouvées principalement en raison de références d'autres entreprises en Amérique du Nord et indique que les critères de recherche sur Internet offrent les ressources les plus locales et les plus populaires. Le groupe Gestion de l'approvisionnement fait également remarquer qu'il semble y avoir plusieurs entreprises dans l'industrie.

Le STTP indique qu'il désire recevoir une copie de la DP avant qu'elle ne soit émise. Le groupe Gestion de l'approvisionnement indique qu'il discutera avec l'équipe et qu'il prendra la demande en considération. Il mentionne également que tout le monde peut télécharger la DP sur le site Web de MERX.

Le STTP demande que le groupe Gestion de l'approvisionnement revienne à la prochaine réunion du 26 septembre 2013 afin de discuter de la DP. Le groupe Gestion de l'approvisionnement en discutera avec l'équipe et prendra la demande en considération.

Bill Tibben

Le STTP demande que certains éléments qui ont été retirés du programme, p. ex. le chapeau de paille, y soient ajoutés de nouveau. Le groupe Gestion de l'approvisionnement transmet la question à la SCP, qui commente qu'il s'agit de la décision de ses groupes et que cela n'a rien à voir avec le fournisseur.

Le STTP demande si la DP sera disponible dans les deux langues officielles. Nous indiquons que nous ne disposons pas de cette information pour le moment.

SCP 13.10.59

Le groupe Gestion de l'approvisionnement informe le STTP que la demande de proposition doit être publiée à la fin du mois d'octobre ou en novembre, et que celle-ci sera affichée sur MERX pendant 40 jours. Il avise également le Syndicat que le procédé au complet peut prendre plus d'un an, y compris la période de transition qui pourrait s'avérer nécessaire. La durée de la nouvelle convention n'a pas été fixée. La convention précédente était de cinq ans.

Michel Fournier

SCP 13.12.59

La SCP informe le STTP que la DP devrait être distribuée en décembre et affichée dans MERX pendant 40 jours. La SCP estime que le nouveau mandat sera de 7 ans (convention de 4 ans avec 3 options d'un an). Le STTP demande de visiter l'installation du fournisseur, une fois qu'on aura confirmé le fournisseur à la suite d'une DP. La SCP examinera la question et y répondra.

Michel Fournier

SCP 14.03.59

La SCP informe le STTP que l'affichage de la DP dans MERX sera prolongé jusqu'au 25 mars 2014. Cette prolongation s'explique par le grand nombre de questions à l'égard de la DP et le désir de la SCP de permettre à tous les fournisseurs de soumissionner. Le Syndicat espère que la SCP choisira un fournisseur canadien dont les employés sont syndiqués afin de donner des emplois

Luc Lafrance

<p>aux Canadiens. Le Syndicat se dit inquiet du fait que, si un nouveau fournisseur est retenu, les employés puissent être obligés de se passer d'uniformes et être ainsi pénalisés jusqu'à ce que le nouveau fournisseur soit opérationnel. La SCP rassure le STTP en disant que tout se déroulera sans accroc et que personne ne sera pénalisé.</p>	
<p><u>SCP 14.06.59</u></p> <p>La SCP mentionne que nous en sommes à la deuxième étape du procédé de demande de proposition, et que la liste restreinte compte environ cinq (5) entreprises. Elle confirme que la liste comprend des entreprises canadiennes.</p>	<p>Luc Lafrance</p>
<p>Le STTP insiste sur le fait que la SCP doit sélectionner une entreprise canadienne ayant des employés syndiqués. Le STTP espère également que si une entreprise canadienne et une entreprise américaine sont classées au même rang, la SCP sélectionnera l'entreprise canadienne. Il demande également la répartition des critères de sélection (grille d'évaluation), en particulier le pourcentage attribué à la tarification. La SCP effectuera un suivi auprès du groupe Gestion de l'approvisionnement.</p>	
<p><u>SCP 14.09.59</u></p> <p>La SCP indique que nous en sommes toujours à l'étape de la demande de proposition et que nous avons cinq fournisseurs potentiels. Nous ne serons en mesure de retenir un fournisseur que dans plusieurs mois. Un suivi sera fait pour le prochain comité</p>	<p>Luc Lafrance</p>
<p><u>SCP 14.12.59</u></p> <p>La SCP informe le STTP qu'elle n'a aucun renseignement supplémentaire à fournir pour l'instant. La SCP prévoit déterminer le soumissionnaire retenu en juin 2015.</p>	<p>Josee Louisseize</p>

SCP 15.03.59

La SCP informe le STTP qu'elle en est à l'étape de la présentation orale qui se tient en avril. La SCP en est à trois fournisseurs potentiels.

Les fournisseurs se présenteront à la SCP au cours de la deuxième semaine du mois d'avril. L'établissement des prix sera discuté à la fin du mois d'avril.

Le STTP réitère sa demande de visiter le fournisseur une fois qu'il aura été choisi.

Luc Lafrance

SCP 15.06.59

La SCP confirme que les premières visites aux entrepôts seront effectuées au mois de juin/juillet, ce n'est pas encore déterminé. Une fois qu'un fournisseur a été choisi, le STTP aimerait visiter l'installation de celui-ci. Le fournisseur sera en charge de la distribution des vêtements pour les employés du secteur urbain et les FFRS.

Luc Lafrance

SCP 15.09.59

La SCP confirme que par la fin décembre nous devrions savoir qui sera le gagnant.

Luc Lafrance

Le STTP fait part de ses préoccupations concernant le système de prise de mesures. Le Syndicat est d'avis qu'il ne fonctionne pas adéquatement puisque malgré les mesures prises par les employés (es) les vêtements reçus ne sont pas bien ajustés. La SCP confirme qu'une fois le fournisseur choisi, elle examinera le logiciel de prise de mesures.

La SCP avise le STTP que des visites ont été effectuées à Guelph, à Toronto et à Montréal.

SCP 15.12.59

La Société avise le STTP que le fournisseur n'a pas encore été déterminé. La SCP prévoit que l'annonce du nouveau fournisseur devrait se faire vers le 20 décembre

Luc Lafrance

<p>2015. Lorsque le fournisseur sera nommé, la SCP avisera le STTP.</p>	
<p><u>SCP 16.02.59</u></p> <p>La SCP informe le STTP que le nom du nouveau fournisseur n'a pas encore été annoncé. Lorsqu'elle sera confirmée par l'équipe de cyber approvisionnement, la nouvelle sera communiquée au Comité.</p>	<p>Luc Lafrance</p>
<p><u>SCP 16.06.59</u></p> <p>La SCP confirme que le gagnant de l'appel d'offre est Logistik, situé à St-Jean sur le Richelieu, Qc et que le contrat qui débute le 1 juillet 2016 est valide pour 4 ans. Le Syndicat pourra visiter le site en Septembre 2016.</p>	<p>Luc Lafrance</p>
<p><u>SCP 16.09.59</u></p> <p>La SCP explique que le contrat est le même mais qu'il y a des différences subtiles comme le temps pour les commande SAP qui est passée de 90 à 30 jours.</p>	<p>Luc Lafrance</p>
<p>Le STTP demande si le contrat inclut une provision sur les vêtements fait au Canada.</p>	
<p>La SCP indique qu'il est difficile d'avoir des vêtements uniquement fait au Canada mais que le contrat inclut un paragraphe sur la responsabilité sociale. De plus, il est possible pour la SCP de modifier des parties du contrat si elle a des doutes sur la provenance des vêtements. Le groupe des uniformes n'est pas responsable de faire les enquêtes sur le terrain en ce qui concerne la provenance des vêtements. Logistik utilise différent fournisseurs mais le concept de responsabilité sociale s'applique à eux.</p>	
<p>Le STTP propose d'avoir une consultation sur la responsabilité sociale vs la qualité de vêtement.</p>	
<p><u>SCP 16.11.59</u></p> <p>La SCP explique que la personne ressource ne peut pas être présente et suggère de remettre cette discussion à la prochaine réunion.</p>	<p>Luc Lafrance / Josee Louisseize</p>

<p><u>SCP 17.03.59</u></p> <p>La SCP informe le STTP qu'il serait préférable que le STTP dresse une liste de questions pour Mitch Fournier, agent, Approvisionnement, en ce qui a trait à la responsabilité sociale de l'entreprise. La SCP transmettra les réponses au STTP. S'il y a d'autres questions, on pourra inviter M. Fournier à la prochaine réunion.</p>	<p>Luc Lafrance / Josee Louisseize</p>
<p><u>SCP 17.07.59</u></p> <p>Le STTP informe la SCP qu'il est toujours en procès d'examiner la question et qu'il fournira ses questions avant la prochaine réunion du Comité des uniformes.</p>	<p>Luc Lafrance / Josee Louisseize</p>
<p><u>SCP 17.11.59</u></p> <p>Ce sujet n'a pas fait l'objet d'une discussion lors de cette réunion.</p>	<p>Luc Lafrance / Josee Louisseize</p>
<p>CHEMISE POLO DE HAUTE VISIBILITÉ (ITEM - 64)</p>	
<p><u>SCP 14.12.64</u></p> <p>La SCP informe le STTP que le groupe Santé et sécurité ainsi que le groupe de valorisation de la marque ont demandé que la SCP ainsi que notre fournisseur créent une chemise polo de haute visibilité à bandes réflectrices de différentes couleurs (gris, blanc, bleu) pour les facteurs. La SCP informe également le syndicat du lancement de la nouvelle marque de la SCP et des nouvelles couleurs principales de la SCP, soit le blanc, le rouge et le bleu. Elle indique qu'une fois qu'un échantillon sera disponible, elle le partagera avec le STTP.</p>	<p>Luc Lafrance Josee Louisseize</p>
<p><u>SCP 15.03.64</u></p> <p>La SCP n'a pas d'exemplaires à montrer. La SCP doit fournir au STTP des photos de la nouvelle chemise. La nouvelle chemise a été approuvée par l'établissement de la marque et par le département de la santé et la sécurité de la SCP. Le STTP demande une copie du rapport de SS et la SCP accepte de lui envoyer.</p>	<p>Luc Lafrance Josee Louisseize</p>
<p>Le STTP voudrait savoir si les nouvelles chemises polo seront remises aux employés membres des FFRS également. La SCP répond que cela est possible, mais</p>	

elle ne peut le confirmer

La SCP a noté que comme indiqué auparavant, les questions concernant les FFRS devraient être discutées à la consultation nationale des FFRS ou le Comité national de la santé et de la sécurité.

Le STTP aborde la question de l'accident à Edmonton et de la nécessité d'avoir un nouvel uniforme de haute visibilité.. Le STTP demande si la SCP adoptera la nouvelle veste pour les facteurs ou les employés des Opérations seulement.

Le SCP répond que Les vestes de haute visibilité ont été envoyées à Edmonton comme réponse à une ACV de EDSC. Le Comité national mixte sur la santé et sécurité (CNMSS) déterminera les endroits où les vestes doivent être envoyées par la suite, 15 000 vestes peuvent être nécessaires pour tous les facteurs, pas seulement ceux qui ont des itinéraires à pied.

Les Régions établiront le nombre de vestes dont elles ont besoin. La SCP a demandé à Logistik Unicorp d'accroître les stocks d'inventaire en conséquence.

SCP 15.06.64

La SCP distribue les photos de la nouvelle chemise polo réfléchissante. La SCP indique que le choix final sera probablement celle en bleu clair. La SCP présentera sa décision définitive à Image de marque. La chemise aura des manches longues et courtes.

La chemise polo réfléchissante sera offerte aux employés du secteur urbain et aux FFRS.

Le STTP suggère que la nouvelle chemise polo devrait être offerte depuis le premier jour aux employés du secteur urbain et les FFRS. De plus, les employés ne devraient pas utiliser l'« ancien stock » puisqu'il s'agit d'une question de visibilité et donc de santé-sécurité.

Luc Lafrance
Josee Louisseize

Le STTP soulève une préoccupation relativement aux [bandes réfléchissantes] se frottant contre la peau qui pourraient causer un inconfort. La SCP déclare que cela sera mis à l'essai pendant le test à l'usure du tissu.

Les chemises ne sont pas unisexes. Les deux modèles (hommes/femmes) seront offerts au même moment.

Le STTP souhaite savoir la raison pour laquelle on a donné la directive de ne pas porter un gilet à bandes réflectrices si les facteurs exécutent un itinéraire à pied. La SCP indique qu'une note d'information à l'intention des superviseurs a été envoyée afin de fournir des directives et que ces points devraient être présentés au CNMSS. Le Syndicat soulève des préoccupations sur le port du gilet pendant les mois d'été chauds pour les deux groupes urbains et les FFRS.

SCP 15.09.64

D'autres discussions ont eu lieu concernant la chemise polo de haute visibilité. La SCP indique que le prototype de chemise polo haute-visibilité qui a été présenté au comité n'est plus valide notamment à cause de son apparence et du changement de fournisseur. La SCP procède actuellement à un nouvel examen de ce vêtement qui ne sera donc pas disponible à court et moyen terme. Le fournisseur fabrique quelques modèles de chemises polos qui répondent aux normes de la CSA.

La SCP souhaite un modèle présentable qui n'a pas l'allure d'un vêtement de construction.

Les employés devront porter la chemise polo actuelle jusqu'à nouvel ordre.

SCP 15.12.64

Le STTP mentionne que les employés demandent pour une veste haute visibilité avec un compartiment extérieur pour crayon. La SCP avise que la veste a déjà un

Luc Lafrance
Josee Louisseize

Luc Lafrance
Josee Louisseize

compartiment à crayon dans une poche interne. De plus, le STTP mentionne qu'au centre de traitement du courrier de Vancouver, les employés cadres portent une veste haute visibilité noire. La SCP confirme que les FFPS et les factrices et facteurs de l'unité urbaine ont la même veste haute-visibilité mais que des vestes différentes sont disponibles pour les superviseurs. Le STTP mentionne également que d'autres vestes différentes sont utilisées par différent groupes d'employés (exemple CSP). La SCP vérifiera cette pratique.

Le STTP demande s'il y a plus d'une grandeur de veste disponible car il doit avoir reçu des plaintes de travailleuses et travailleurs à l'effet que les vestes sont trop courtes. La SCP confirme qu'une veste plus longue est disponible mais que si les mensurations de l'employé ne sont pas mises à jour dans le système, la veste ne sera probablement pas la bonne grandeur. Les parties s'entendent pour insérer le tableau des grandeurs disponibles au présent procès-verbal (voir Annexe 1 à la fin du document)

Le STTP rappelle à la SCP que la veste haute-visibilité est une mesure temporaire et que celle-ci devrait s'assurer que l'uniforme soit conçu en respectant les normes de haute-visibilité. La SCP mentionne qu'elle est présentement sur le point de changer de fournisseur et que la question sera abordée avec le fournisseur choisi.

SCP 16.02.64

La SCP mentionne qu'elle n'a aucun autre renseignement à ce sujet, mais dès qu'elle en aura, elle les communiquera au Comité.

Le STTP demande à quelle classe sont soumis les factrices et facteurs pour le port de la veste haute-visibilité selon la promesse de conformité volontaire reçue? La SCP nous reviendra avec la confirmation de la

Luc Lafrance
Josee Louisseize

classe appropriée.

SCP 16.06.64

La SCP suggère d'inviter le groupe de Santé et sécurité pour assister à la prochaine rencontre dans le but d'expliquer les différences entre les classes de vêtements.

SCP 16.09.64

Le STTP demande à comprendre l'avis de la Société sur la classe de vêtements requis pour le travail à l'extérieur.

La SCP répond que la CSA a publié un nouveau standard pour les vêtements haute visibilité en décembre 2015. Plusieurs autres employeurs sont dans le processus d'inclure des qualités réfléchissantes dans les vêtements des employés.

Le STTP demande une copie de l'outil que la CSA utilise pour déterminer le niveau de réflectivité requise pour les vêtements.

La grille sera partagée avec le syndicat.

Le STTP demande si nos choix doivent être confirmés par la CSA.

La SCP répond que non, la CSA ne confirme pas si les vêtements sont conformes. La SCP est responsable de ses décisions suite aux standards de la CSA. La SCP n'a pas pris de décision finale sur le type de visibilité requise pour les vêtements de la Société.

Les parties suggèrent que ce point (visibilité classe 1,2 et 3) soit discuté lors des rencontres du comité national mixte en santé et sécurité.

SCP 16.11.64

Les parties auront une discussion le 6 décembre lors de la rencontre du comité national mixte en santé et sécurité.

Luc Lafrance
Josee Louisseize

Luc Lafrance
Josee Louisseize

Luc Lafrance
Josee Louisseize

SCP 17.03.64

La SCP informe le STTP qu'elle tient encore des réunions à l'interne pour mettre la touche finale à la conception. La prochaine réunion aura lieu le jeudi 23 mars. La SCP espère pouvoir transmettre davantage des renseignements lors de cette réunion, y compris des images de la conception sommaire.

Lorsque plus de détails seront précisés à l'interne, la SCP demandera au fournisseur de créer 3 échantillons.

La SCP confirme qu'elle a déterminé, à l'interne, que le polo devait obtenir la certification classe 2, niveau 2 de l'Association canadienne de normalisation (CSA). Le STTP demande de plus amples renseignements sur la raison et les détails derrière la décision d'obtenir la certification classe 2, niveau 2 de l'Association canadienne de normalisation (CSA). La SCP acheminera la question à l'équipe Santé et sécurité.

La SCP examine la possibilité de mettre les vêtements à l'essai à la fin de l'été ou à l'automne, selon la rapidité avec laquelle on peut terminer la conception et obtenir l'approbation. La SCP informe le STTP que le polo mis à l'essai à ce moment-là ne sera probablement pas le modèle final.

Le STTP indique qu'il aimerait que le polo de haute visibilité soit prêt rapidement. En effet, la veste de haute visibilité est une solution temporaire moins confortable, et il y a toujours un risque de non-conformité. La SCP indique que s'il y a des cas de non-conformité connus du STTP, elle s'en occupera. À l'heure actuelle, en fournissant une veste de haute visibilité aux employés, la SCP respecte les exigences et les normes en matière de haute visibilité.

Luc Lafrance
Josee Louisseize

SCP 17.07.64

La SCP montre l'échantillon du polo au Syndicat. L'objectif est d'effectuer la mise à l'essai à la fin août ou en septembre, si tout va bien. Un total de 200 facteurs et de 50 CSP ont été sélectionnés pour tester la chemise à manches longues et celle à manches courtes. Les noms de ces employés ont été envoyés au Syndicat, le 29 juin.

Kim Gould de l'équipe Santé et sécurité explique que le polo est de classe 2, niveau 2 et qu'il a été testé en laboratoire. Le Syndicat veut une copie du test en laboratoire.

Le Syndicat demande si le matériel du polo est le même que celui du polo précédent. La SCP répond qu'il s'agit du même matériel, 100 % polyester. Seul le tissu polyester permet aux bandes réfléchissantes de coller adéquatement. La SCP mentionne qu'après l'essai d'usure, elle tentera de trouver un autre matériel que le polyester, mais qu'en raison de la couleur jaune de haute visibilité, cela pourrait ne pas être possible.

Après la période d'essai, nous allons informer notre fournisseur que la poche doit être identique à celle du polo actuel, si possible.

La SCP informe le Syndicat que les boutons sont également de haute visibilité.

Si tout va bien, le polo sera offert à compter de l'été prochain.

SCP 17.11.64

La mise à l'essai du polo à manches courtes a pris fin le 1^{er} novembre.

La mise à l'essai du polo à manches longues a pris fin le 7 novembre.

Les résultats seront fournis dès qu'ils seront disponibles. En fonction des premiers commentaires, on a décidé de modifier la poche pour la placer à l'horizontale plutôt qu'à la verticale, et d'ajouter du tissu filet sous les aisselles.

Luc Lafrance
Josee Louisseize

Luc Lafrance
Josee Louisseize

VETEMENTS D'HIVER HAUTE VISIBILITE (ITEM – 68)	
<u>STTP 15.09.68</u>	Marc Roussel
<p>Le STTP fait part de ses préoccupations concernant le port simultané de la veste de haute visibilité et des vêtements d'hiver. La SCP indique que les employés doivent porter leur veste de haute visibilité (qui répond aux normes de la CSA) par-dessus leurs vêtements d'hiver. Entretemps, la SCP souligne que peu de modifications peuvent être apportées aux vêtements d'hiver afin que ceux-ci répondent aux normes de la CSA en ce qui concerne la visibilité, et ce en raison du procédé lié à la demande de proposition; toutefois, elle collaborera avec le nouveau fournisseur pour moderniser tous les modèles d'uniformes ainsi que les vêtements d'hiver.</p>	
<u>STTP 15.12.68</u>	Luc Lafrance
<p>La SCP mentionne qu'aussitôt que le nouveau fournisseur sera choisi, elle examinera la possibilité de potentiellement redéfinir/changer les vêtements afin de les conformer à la norme haute-visibilité.</p>	Josee Louisseize
<u>STTP 16.02.68</u>	Luc Lafrance
<p>Des renseignements supplémentaires à ce sujet seront disponibles une fois que le nouveau fournisseur aura été choisi.</p>	Josee Louisseize
<u>STTP 16.06.68</u>	Luc Lafrance
<p>La SCP suggère d'amalgamer cet item avec la visite de Kim Gould sur les vêtements haute-visibilité</p>	Josee Louisseize
<u>STTP 17.03.68</u>	Luc Lafrance
<p>La SCP informe le STTP que, bien que ce point soit toujours à l'ordre du jour de la SCP, les vêtements d'hiver ne seront pas modernisés et modifiés pour correspondre aux normes de la CSA en 2017. La SCP indique qu'en raison de priorités et d'objectifs concurrents, il n'est pas</p>	Josee Louisseize

réaliste de penser que la modernisation pourra être faite cette année. Le Syndicat informe la SCP qu'il n'est pas d'accord avec cette approche, car le port exigé d'un vêtement supplémentaire (veste de haute visibilité) par-dessus les vêtements d'hiver peut entraîner des problèmes de conformité, ce qui crée un risque. La SCP indique que s'il y a des cas de non-conformité connus du STTP, elle s'en occupera. À l'heure actuelle, en fournissant une veste de haute visibilité aux employés, la SCP respecte les exigences et les normes en matière de haute visibilité.

STTP 17.07.68

La SCP n'a pas d'autres renseignements pour l'instant. Bien que les vêtements d'hiver haute visibilité sont envisagés, ce projet ne sera probablement pas mis en place cette année.

Luc Lafrance
Josee Louisseize

STTP 17.011.68

Le Syndicat exprime des préoccupations quant au retard en ce qui concerne les vêtements d'hiver de haute visibilité. La SCP explique que le procédé de conception prend du temps et qu'en attendant, les employés doivent continuer de porter la veste de haute visibilité par-dessus leur manteau d'hiver. Le Syndicat demande à la SCP d'aller de l'avant avec la conception du parka. La SCP répond qu'il n'est pas prêt à aller de l'avant pour l'instant. Le travail de conception devra être effectué conjointement avec le Bureau de la marque, ainsi qu'avec d'autres groupes à Postes Canada. Le Syndicat mentionne à la SCP que les vestes se détériore rapidement du au lavage. Ceci fait en sorte que la veste perd son statut de haute visibilité selon les standards Z96. La SCP, dans certains bureaux, mentionne de laver la veste moins souvent afin de faire l'année avec. Le Syndicat demande la présence d'un représentant du Comité national mixte des uniformes à la prochaine réunion du CNMSS.

Luc Lafrance
Josee Louisseize

<p>DISPOSITIFS ANTIDRAPANTS DEVYSIS (ITEM – 69)</p>	
<p><u>SCP 15.09.69</u></p>	
<p>La SCP mentionne les problèmes causés par les dispositifs antidérapants. La SCP présente le résultat des ventes de 2013 à 2015 qui démontre que deux dispositifs sur trois ne sont pas populaires. Les modèles Icer et Grip-X sont peu demandés par rapport au Get-a-Grip, l'article le plus vendu.</p>	<p>Luc Lafrance Josee Louisseize</p>
<p>La SCP indique au STTP qu'elle souhaite retirer les modèles Icer et Grip-X pour les remplacer par le talon antiglisse Devisys, qui a réussi les essais d'usure effectués l'hiver dernier par les représentants de l'employeur qui ne sont pas des factrices ou facteurs, et pour lesquels des commentaires positifs ont été obtenus.</p>	
<p>Le STTP consultera ses membres et fera part de sa réponse à la SCP. La SCP demande au STTP s'il serait possible de lui fournir une réponse le plus rapidement possible puisque l'hiver approche à grands pas.</p>	
<p><u>SCP 15.12.69</u></p>	
<p>La SCP avise le STTP que les crampons antidérapant 220 Icer et 221 Grip X seront retirés graduellement ainsi que leurs pièces de rechange.</p>	<p>Luc Lafrance Josee Louisseize</p>
<p>La SCP mentionne que ces items ne sont pas très populaires et que pour des questions d'inventaire, ils seront retirés. La SCP mentionne que les 222 Get à Grip seront toujours disponibles. La SCP mentionne aussi les tests sur les crampons Devysis ont été référés au Comité mixte en santé et sécurité.</p>	
<p>Le STTP mentionne que si le modèle 220 est moins populaire en terme de commande c'est parce qu'ils sont plus durable et plus résistant que le modèle 222 qui lui se détériore plus rapidement.</p>	
<p>Le STTP mentionne qu'ils ne sont pas impressionnés par</p>	

le produit et qu'il y a un danger pour l'employé puisque le poids sous le pied n'est pas distribué de façon égale.

Le STTP mentionne la position adopté par le syndicat au Comité national mixte en santé et sécurité : Il est prêt à participer à un projet pilote pour les facteurs et factrices motorisés ainsi que les FFIRS. Un questionnaire sera distribué à chaque participant à la fin de la période d'essai.

La SCP mentionne que si le STTP propose d'autres modèles, qu'elle considérera les demandes.

Le STTP suggère un modèle avec des vis en métal, semblable au model 220 Icer mais plus léger.
La SCP discutera de cette demande avec le fournisseur.

SCP 16.02.69

Aucun autre renseignement n'est disponible pour le moment; en attente de nouvelles de l'équipe Santé et sécurité concernant la mise à l'essai des produits Devysis.

Luc Lafrance /
Josee Louisseize

SCP 16.06.69

Les deux parties s'entendent pour attendre les résultats du test.

Luc Lafrance /
Josee Louisseize

SCP 16.09.69

Le STTP avise le comité que les résultats ne sont pas prometteur; sentiment de fausse-sécurité est ressenti par les employés et employées qui testent le produit. Le STTP indique que cette rétroaction a été partagée au niveau du Comité mixte de santé et sécurité. Le produit ne sera pas offert aux membres du STTP.

Luc Lafrance /
Josee Louisseize

SCP 16.11.69

La SCP indique que les crampons Devysis sont retirés du catalogue régulier depuis le 14 novembre. Ils ne sont pas disponibles pour les employés représentés par le STTP.

Luc Lafrance /
Josee Louisseize

<p><u>SCP 17.03.69</u></p> <p>La SCP informe le STTP qu'elle procède actuellement à la mise à l'essai du dispositif antidérapant jusqu'à la fin du mois d'avril.</p> <p>Item #365 – Hike Item #367 – Icers Run Item #368 – Icers Maxx</p> <p>Il y a 146 employés qui testent les 3 crampons. 136 facteurs 10 Conducteurs</p> <p>Les crampons sont mis à l'essai en AB, BC, MB, NB, NL, ON, QC, SK et YT.</p> <p>Une lettre visant à rappeler aux employés de nous faire parvenir leur sondage sera envoyée le 10 avril.</p>	<p>Luc Lafrance / Josee Louisseize</p>
<p><u>SCP 17.07.69</u></p> <p>Une copie du sondage a été envoyée au Syndicat, le 5 juillet, les résultats semblent positifs principalement pour le point no 367. Le STTP indique qu'il aura besoin de plus de temps pour analyser le sondage et qu'il informera la SCP de sa décision.</p> <p><u>SCP 17.11.69</u></p> <p>Une décision conjointe a été prise d'ajouter l'article n° 367 (Stabilicers Run), l'article n° 368 (Stabilicers Maxx). Nous avons toujours l'article n° 222 (Get-A-Grip) actuel. Ils sont disponibles par l'entremise de l'allocation de l'agent de livraison.</p>	<p>Luc Lafrance / Josee Louisseize</p> <p>ITEM FERMÉ</p>
<p>BOUTIQUE CONCEPT (ITEM – 70)</p> <p><u>SCP 15.09.70</u></p> <p>Mme Lefler et M Visentin, présents à la réunion, expliquent la procédure relative aux vêtements disponibles pour les travailleuses et travailleurs de la boutique concept de Richmond Hill. La SCP leur mentionne qu'elle souhaite un nouvel uniforme de couleur</p>	<p>Kathryn Lefler Rick Visentin</p>

bleu marine à l'allure plus moderne. Chaque employé recevra six chemises (manches courtes et manches longues), deux pantalons (pantalon ou jupe), un cardigan, un blouson matelassé, un manteau de pluie, un coupe-vent, un parka, une tuque et un lot de vestes de haute visibilité. La SCP étudie toujours la possibilité de fournir des bottes et des gants, ainsi qu'un dispositif antidérapant.

Elle explique qu'aucune modification ne sera apportée aux nombre de points accumulés par les employés (es); ces derniers ne seront pas utilisés pour obtenir des vêtements à la boutique concept. La SCP confirme également que ce changement n'aura aucun effet sur les quantités de vêtements disponibles au terme de la convention collective.

Le STTP indique que des pantalons d'extérieur devraient également être fournis; la SCP propose de discuter de cette suggestion à une date ultérieure.

La SCP mentionne que lors de l'évaluation des nouveaux vêtements, les employés allergiques au polyester-coton ou si le nouvel uniforme ne fait pas à cause de mesure, pourront porter à nouveau l'uniforme existant.

La SCP souligne qu'elle demandera aux employés de compléter un sondage d'essai sur les vêtements d'hiver et d'été et qu'elle examinera les uniformes de nouveau si des problèmes sont soulevés.

Elle ajoute que les vêtements devront être retournés par les employés qui quittent la boutique concept en raison d'une mise-au-choix. Le partage des vestes de haute visibilité ne sera pas exigé.

Dans l'éventualité où un employé désire échanger ou se procurer un uniforme, le superviseur communiquera avec

Mme Lefler qui acheminera cette information au groupe chargé des uniformes pour qu'il passe la commande.

La SPC indique qu'elle devra créer non seulement un numéro de poste pour les employés de la boutique concept, mais également un crédit de points.

Elle ajoute que la Vente au détail assumera le coût des retouches, le cas échéant. Toutefois, cette procédure s'applique uniquement qu'au nouvel uniforme et au premier envoi de vêtements. Le STTP est en désaccord sur ce point d'autant plus que nous avons émis nos préoccupations au point 15.09.59, plus haut dans ce procès-verbal pour des situations semblables. Les employés doivent faire en sorte que les mesures exactes sont entrées dans le système afin d'assurer un ajustement adéquat de leur uniforme. Le STTP demande une copie du document qui énumérera tous les vêtements disponibles aux employés de la boutique concept.

SCP 15.12.70

La SCP avise le Syndicat quelle s'occupera des altérations pour la première uniforme, si d'autres altérations sont nécessaire, la SCP fera les changements nécessaires pour s'assurer que l'uniforme soit bien ajustée, en suivant le processus actuel.

Luc Lafrance /
Josee Louisseize

SCP 16.02.70

La SCP informe le STTP qu'elle est en train de confectionner de nouvelles chemises avec chevrons pour la boutique concept. Une fois les nouvelles chemises approuvées par l'équipe responsable de l'image de la marque, elles seront présentées au Syndicat. Les stocks des chemises actuelles seront épuisés à la boutique concept d'Edmonton, alors que la nouvelle chemise sera lancée à Vancouver, en octobre 2016.

Luc Lafrance /
Josee Louisseize

<p><u>SCP 16.06.70</u></p> <p>La SCP envisage également la possibilité d'utiliser un nouveau type de matériel pour les uniformes de la boutique concept. La SCP transmettra au Syndicat les spécifications du matériel dès qu'ils seront disponibles.</p>	<p>Luc Lafrance / Josee Louisseize</p>
<p><u>SCP 16.09.70</u></p> <p>La SCP indique que les spécifications du nouveau matériel ne sont pas disponibles pour l'instant. La SCP indique que les nouveaux vêtements seront utilisés pour tous les bureaux de postes corporatifs. Elle indique que des photos seront envoyées au Syndicat lorsque disponible.</p>	<p>Luc Lafrance / Josee Louisseize</p>
<p>La SCP présente les photos du nouvel uniforme. Les essais sur le produit commenceront le 21 octobre.</p>	
<p>Le STTP indique qu'il a des réserves concernant le nouveau motif et la couleur (blanche) de la chemise.</p>	
<p>La SCP indique que le port de la ceinture ne sera pas obligatoire. La cravate sera aussi disponible en rouge. Le port de la cravate n'est pas obligatoire.</p>	
<p><u>SCP 16.11.70</u></p> <p>Le STTP indique qu'il a reçu les prototypes de vêtements.</p>	<p>Luc Lafrance / Josee Louisseize</p>
<p>La SCP informe le Syndicat que des nouveaux numéros de description de tâches ont été créés seulement pour les Boutiques concept. Les points alloués aux employés qui transfèrent aux Boutiques Concept seront les mêmes qu'avec le processus actuel. Le nouveau numéro de description de tâche est le : 89121275. Les employés des Boutiques concepts qui travaillent au service au volant auront accès aux vêtements d'hiver pour aucun point de déduction pour le moment. En ce qui concerne les</p>	

Boutiques concept sans service au volant, la pratique identifiée dans la convention collective est suivi.

Vancouver fera un essaie de la nouvelle chemise blanche pour approximativement un mois.

SCP 17.03.70

La SCP a fait parvenir un court sondage à 7 employés à la boutique concept de Vancouver pour savoir s'ils aimaient la chemise blanche à chevrons. Les résultats laissent entrevoir que les employés sondés n'ont pas aimé la couleur de la chemise, mais qu'ils en aiment le style. Une copie du sondage a été transmise au STTP le 24 mars.

Le STTP demande à ce qu'une mise à l'essai soit effectuée à plus grande échelle.

La SCP examinera les résultats avec l'équipe de valorisation de la marque.

SCP 17.07.70

La SCP effectuera un autre essai d'usure de la chemise blanche avec des employés des trois magasins (Richmond Hill, Edmonton et Vancouver) puisqu'il n'y a pas eu suffisamment de répondants à la suite de la mise à l'essai précédente. Les dates visées pour la nouvelle mise à l'essai sont prévues à la fin du mois d'août.

Le tissu mèche du pantalon gris chiné sera composé à 70 % de polyester et à 30 % de coton.

Le cardigan actuel sera modifié puisque les commentaires sur cet article n'étaient pas positifs. Notre fournisseur est en train de créer un nouveau cardigan pour hommes et femmes.

SCP 17.11.70

Conformément à l'image de marque, le cardigan sera dorénavant bleu au lieu de gris. Nous allons épuiser et remplacer l'ancien cardigan. Le style changera aussi.

La mise à l'essai des chemises expédiées au cours de la semaine du 10 octobre prendra fin le 30 janvier.

Luc Lafrance /
Josee Louisseize

Luc Lafrance /
Josee Louisseize

Luc Lafrance /
Josee Louisseize

DEPOT DE POINTS (ITEM – 72)**SCP 16.02.72**

La SCP informe le STTP qu'elle étudie la possibilité de changer le dépôt des points d'octobre à janvier, chaque année. La SCP informe le Syndicat que, par le passé, deux cycles de commande étaient nécessaires, un en octobre et un avril de chaque année. Par conséquent, les points étaient crédités en octobre. Lorsque les deux cycles ont été remplacés par des commandes « sur demande » en 2008, le dépôt des points en octobre est devenu inutile.

Le STTP indique qu'il examinera la demande lorsqu'on lui fournira une justification détaillée décrivant les répercussions potentielles sur les employés.

Luc Lafrance
Josée Louisseize

SCP 16.06.72

La SCP indique que la justification sera envoyée au Syndicat dans les prochaines semaines.

Luc Lafrance
Josee Louisseize

Le STTP communiquera avec son équipe de négociations concernant ce point.

SCP 16.09.72

Le STTP indique que des points transitoires devraient être ajoutés si cette initiative va de l'avant.

Luc Lafrance
Josee Louisseize

La SCP indique qu'octobre a été choisi dans le passé car 90 jours étaient requis pour recevoir une commande faite par un employé. Les employés recevaient leur commande en janvier. Maintenant, les commandes sont livrées en 30 jours.

Le STTP indique qu'un protocole d'entente serait nécessaire pour ce changement mais qu'une modification au texte de la convention serait préférable. Le STTP en discutera avec son groupe de négociation. Il suggère de faire un prorata pour la première année (octobre à

janvier) si l'initiative va de l'avant. Si l'équipe de négociation n'est pas favorable, le STTP suggère d'apporter cet item à la table lors des prochaines négociations.

SCP 16.11.72

Le STTP indique qu'une entente de protocole sera nécessaire puisqu'il n'y a eu aucune discussion sur le sujet à la table des négociations.

La SCP indique qu'elle enverra un protocole d'entente au Syndicat sous peu.

Luc Lafrance
Josee Louisseize

SCP 17.03.72

L'équipe des Relations du travail rédigera un protocole d'entente (PE) aux fins d'examen par le Syndicat. Le Syndicat mentionne qu'il examinera le protocole d'entente avec son Comité exécutif national.

Luc Lafrance
Josee Louisseize

SCP 17.07.72

La SCP indique qu'elle examine toujours les options concernant la préoccupation du STTP au sujet du report du dépôt des points de trois mois, d'octobre à janvier. La SCP a l'intention d'envoyer un PE avant la prochaine réunion du Comité des uniformes et propose d'organiser une téléconférence pour discuter du PE.

Richard Ensom

<p><u>SCP 17.11.72</u></p> <p>Le 20 septembre, les deux parties, y compris les Relations du travail, ont tenu une téléconférence pour discuter de la possibilité du dépôt du point.</p> <p>Le STTP déclare qu'il n'est pas prêt à aller de l'avant avec le protocole d'entente pour l'instant. Le STTP estime qu'il faudrait en discuter lors du processus de négociation collective. Le STTP reconnaît que la Nota 8 de la clause 34.01 indique que les parties peuvent convenir de modifier l'article, mais il estime que pendant des négociations, ces types de changements doivent être abordés par les négociateurs.</p>	<p>Richard Ensom</p>
<p>CAPE DE PLUIE (ITEM – 73)</p> <p><u>SCP 16.06.73</u></p> <p>La SCP introduira un nouveau manteau de pluie suite à des demandes reçues des employés. Elle affirme que le manteau pourrait être rouge et que des bandes réflectrices seraient apposées.</p> <p>La SCP indique que ce manteau sera disponible à toutes les travailleuses et tous les travailleurs travaillant à l'extérieur. De plus, les employés qui ont accès au manteau de pluie auront accès à ce nouveau manteau. De plus elle affirme que la cape pourrait aussi être changée.</p> <p>Le STTP demande d'avoir de l'information sur le manteau.</p> <p>La SCP partagera l'information lorsque disponible.</p>	<p>Luc Lafrance Josée Louisseize</p>
<p><u>SCP 16.09.73</u></p> <p>La SCP indique que le manteau Gortex peut servir d'imperméable. Elle suggère que ce manteau soit disponible aux employés du groupe 3 qui en ont besoin selon les demandes (application de la note 6 de la convention).</p>	<p>Luc Lafrance Josée Louisseize</p>

La SCP indique qu'elle demandera à Logistik de suivre un facteur sur sa route pour analyser et comprendre l'utilisation de la cape imperméable en Octobre.

Le STTP indique qu'il est d'accord avec cette proposition mais qu'il aimerait que l'employé suivi soit un représentant syndical. Le syndicat fournira un nom à la Société.

La SCP est en accord avec la proposition du Syndicat.

SCP 16.11.73

La SCP présente les photos au Syndicat et parle de la rétroaction obtenue à la suite de l'observation d'un facteur sur sa route. Logistik prendra en considération la rétroaction obtenu et produira une cape de pluie modifiée qui sera présentée au Syndicat. Les observations ont été partagées avec le syndicat par courriel le 24 novembre 2016. La nouvelle cape sera compatible avec le sac de facteur simple.

Luc Lafrance
Josee Louisseize

SCP 17.03.73

La SCP est encore en train de développer quelques nouvelles conceptions, qui vous seront communiquées aussitôt que la SCP les aura en main. Le STTP demande qu'on apporte un prototype pour en faire la démonstration. Lorsque les parties auront convenu de la conception, les capes de pluie seront mises à l'essai par 200 employés (facteurs seulement). Les employés des régions plus pluvieuses, comme Halifax, Vancouver, Toronto, Ottawa, Montréal, Prince Rupert, etc., seront ciblés en fonction des mois pendant lesquels se déroulera la période d'essai.

Luc Lafrance
Josee Louisseize

SCP 17.07.73

La SCP indique qu'elle travaille encore sur le nouveau prototype et qu'un échantillon devrait être disponible à la

Luc Lafrance

<p>mi-juillet. Le STTP suggère de le rendre de classe 2 et de niveau 2. La SCP en discutera avec l'équipe Santé et sécurité et le fournisseur.</p> <p><u>SCP 17.11.73</u></p> <p>Des capes de pluie et des sacs ont été expédiés à 200 employés au cours de la semaine du 15 octobre, et la mise à l'essai prendra fin le 15 décembre.</p> <p>La SCP a fourni un échantillon de la cape de pluie au Syndicat. Le STTP a reçu la sacoche double par la poste en septembre.</p> <p>Le STTP demande où la cape de pluie a été fabriquée.</p>	<p>Josee Louisseize</p> <p>Luc Lafrance Josee Louisseize</p>
<p>VISITE DE LOGISTIK (ITEM – 74)</p> <p><u>SCP 16.06.74</u></p> <p>La SCP confirme au STTP que la visite des installations de Logistik à St-Jean-Sur-Richelieu serait en Septembre 2016.</p> <p><u>SCP 16.09.74</u></p> <p>La SCP indique que la visite de Logistik sera en début novembre. Le STTP suggère la 3eime semaine de novembre (du 14 au 18)</p> <p><u>SCP 16.11.74</u></p> <p>La SCP recommande février pour la visite de Logistik. Le STTP préfère le 15 décembre pour la visite, à confirmer.</p> <p><u>SCP 17.03.74</u></p> <p>La SCP et le STTP conviennent qu'avril est une période trop occupée pour visiter les locaux de Logistik. Le mois de mai serait plus approprié.</p> <p><u>SCP 17.07.74</u></p> <p>Le STTP et la SCP conviennent qu'en raison des contraintes liées au calendrier, elles doivent s'échanger</p>	<p>Luc Lafrance</p> <p>Luc Lafrance</p> <p>Luc Lafrance</p> <p>Luc Lafrance</p> <p>Luc Lafrance</p> <p>Luc Lafrance</p>

<p>leurs disponibilités pour une visite au début de l'automne.</p> <p><u>SCP 17.11.74</u></p> <p>La visite des installations de Logistik est prévue le 22 février 2018.</p>	<p>Luc Lafrance</p>
<p>NOUVELLE TUQUE (BEANIE) (ITEM – 75)</p> <p><u>SCP 16.06.75</u></p> <p>La SCP indique que les essais d'usure de la nouvelle tuque seront fait en Automne 2016 et confirmera les dates avec le STTP lorsque celles-ci seront disponibles.</p>	<p>Josée Louisseize</p>
<p><u>SCP 16.09.75</u></p> <p>La SCP indique que les tuques seront envoyées en octobre et que le test sera fait jusqu'en février. Les noms des employés qui testeront le produit seront envoyés au Syndicat.</p>	<p>Josee Louisseize</p>
<p>La SCP indique que les sondages ont été envoyés pendant la semaine du 9 septembre. Les résultats seront disponibles fin février, début mars.</p>	
<p><u>SCP 16.11.75</u></p> <p>A suivre</p>	<p>Luc Lafrance Josee Louisseize</p>
<p><u>SCP 17.03.75</u></p> <p>La période d'essai a pris fin le 28 février et le sondage a été envoyé à 21 employés.</p> <p>9 employés ont envoyé leurs réponses</p> <p>2 employés ont été retirés du système</p> <p>10 employés n'ont pas répondu au sondage</p> <p>Une lettre de rappel a été envoyée le 10 février. Le 13 mars, la SCP a envoyé au STTP une liste des participants qui n'avaient pas retourné leur sondage, afin que le Syndicat prenne les mesures appropriées. À la fin du mois d'avril, la SCP retirera les noms des employés qui n'ont pas retourné leur sondage de la liste des participants à la mise à l'essai de la nouvelle tuque.</p> <p><u>SCP 17.07.75</u></p>	<p>Luc Lafrance Josee Louisseize</p>

<p>Les résultats du sondage ont été envoyés le 29 juin. Les résultats sont positifs et nous allons offrir la nouvelle tuque en bleu, même si la tuque grise a été testée, conformément à la demande de l'équipe responsable de la marque. La tuque sera un pouce plus longue, pour tenir compte des commentaires formulés à la suite de l'essai d'usure. La nouvelle tuque sera offerte cet hiver à titre de vêtement optionnel.</p> <p>Le Syndicat mentionne qu'il aimerait que la SCP examine la question d'une cagoule, semblable à celle utilisée pour le ski ou la planche à neige, pour l'hiver. La SCP communiquera ses constatations.</p> <p><u>SCP 17.11.75</u></p> <p>Logistik a montré la nouvelle tuque à la SCP, qui l'a rejetée parce qu'elle ne répondait pas aux exigences fournies. Logistik présentera une tuque fabriquée avec un tissu différent. En raison du rejet, la nouvelle tuque pourrait ne pas être disponible cet hiver comme prévu.</p>	<p>Luc Lafrance Josee Louisseize</p>
<p>CASQUETTE STYLE « BASEBALL » (ITEM – 80)</p> <p><u>SCP 16.09.80</u></p> <p>Les employés auront la possibilité de commander la casquette d'été et le model courant en tout temps.</p> <p>Les parties s'entendent pour que le gris soit la couleur retenue pour la nouvelle casquette.</p> <p>La SCP informe le STTP qu'elle est dans le processus de changer le matériel et le style de la casquette suite à plusieurs plaintes disant qu'elle est trop chaude. La couleur pourrait être bleue ou grise. La SCP partagera plus de détails avec le syndicat lorsque disponible.</p> <p><u>SCP 16.11.80</u></p> <p>Le comité s'entend pour utiliser le gris.</p>	<p>Luc Lafrance Josee Louisseize</p>

<p>SCP indique qu'elle contemple l'option d'utiliser le gris mais que la décision finale sera prise par le Groupe de la marque.</p>	
<p><u>SCP 17.03.80</u></p> <p>La SCP a envoyé une note au Syndicat en date du 12 décembre pour les informer que la mise à l'essai de la casquette sera faite avec le tissu bleu. Toutefois, si l'essai est concluant et que nous faisons fabriquer les casquettes, celles-ci seront probablement grises. Une note sur le sondage indiquera que la couleur pourrait changer.</p> <p>La casquette comportera une marque postale réfléchissante ainsi que du filet réfléchissant sur les côtés.</p> <p>Il y aura 200 employés facteurs et CSP qui procéderont à la mise à l'essai en juillet et en août.</p>	<p>Luc Lafrance Josee Louisseize</p>
<p><u>SCP 17.07.80</u></p> <p>La mise à l'essai commencera à la fin juillet ou en août avec 200 facteurs. La liste des personnes participant à l'essai a été envoyée au Syndicat.</p> <p>La SCP souligne que les côtés de la casquette sont constitués d'un filet réfléchissant haute visibilité.</p> <p>Le STTP demande un échantillon de la casquette. La SCP l'enverra dès qu'il est disponible.</p>	<p>Luc Lafrance Josee Louisseize</p>
<p><u>SCP 17.11.80</u></p> <p>Des casquettes de baseball ont été expédiées au Syndicat au cours de la semaine du 18 août, et l'essai a pris fin le 31 octobre.</p> <p>Le sondage a été envoyé au Syndicat le 27 novembre.</p>	<p>Luc Lafrance Josee Louisseize</p>
<p>CEINTURE REGULIERE ET d'ETE POUR LE SAC DE FACTEUR (ITEM 81)</p> <p><u>SCP 16.11.81</u></p>	

<p>La SCP indique que nous allons ajouter deux ceintures à l'allocation des facteurs en tant que item optionnel pour 20 points. Les employés pourront commander une ceinture sans le sac.</p>	<p>Luc Lafrance Josee Louisseize</p>
<p><u>SCP 17.03.81</u> Le STTP discutera de cet ajout et communiquera ultérieurement avec la SCP à ce sujet.</p>	<p>Luc Lafrance Josee Louisseize</p>
<p><u>SCP 17.07.81</u> Le STTP demande un échantillon des ceintures, et les parties en discuteront au cours de la prochaine réunion.</p>	<p>Luc Lafrance Josee Louisseize</p>
<p><u>SCP 17.11.81</u> Des échantillons des ceintures régulières et d'été ont été expédiés par la poste au STTP à la mi-août.</p>	<p>POINT FERMÉ</p>
<p>NOUVEAU DESIGN DU SAC DOUBLE (ITEM 82)</p> <p><u>SCP 16.11.82</u> La SCP indique quel travail au développement d'un nouveau sac suite aux plaintes et suggestions des employés. Le prototype sera présenté au Syndicat et sera mis à l'essai par la suite. Le prototype remplacera les 2 modèles disponibles présentement et sera ajustable pour toutes les tailles.</p> <p><u>SCP 17.03.82</u> Logistik travaille sur le prototype final, qui sera probablement disponible en avril. Une fois le prototype approuvé, la sacoche sera mise à l'essai par 200 employés (facteurs). On vise à choisir 25 participants d'une taille plus petite que la moyenne et 25 participants d'une taille plus haute que la moyenne. Les autres participants seraient de taille moyenne. La SCP fournira au Syndicat les mesures pour les petites et hautes tailles.</p> <p>Le STTP propose de mettre la sacoche à l'essai avec le parka également. Par conséquent, l'essai pourrait se</p>	<p>Luc Lafrance Josee Louisseize</p>

dérouler de la mi-septembre à la fin décembre 2017.

SCP 17.07.82

L'essai de la sacoche est « en suspens » pour l'instant.

Luc Lafrance
Josee Louisseize
RENSEIGNEMENT
S À JOUR :
7 juillet 2017
La SCP et son
fournisseur ont
discuté davantage
de la question et la
SCP a décidé
d'aller de l'avant
avec l'essai de la
sacoche.

SCP 17.11.82

Le STTP demande de poser une question supplémentaire aux employés mettant à l'essai la sacoche, afin de déterminer si la nouvelle courroie d'épaule est assez solide pour supporter le poids.

La SCP en parlera avec le fournisseur et communiquera ultérieurement avec le Syndicat.

Luc Lafrance
Josee Louisseize

LISTES D'EMPLOYÉS A L'ESSAI DES ARTICLES

(ARTICLE 83)

SCP 17.03.83

La SCP informe le Syndicat qu'elle a de la difficulté à dresser une liste d'employés intéressés à mettre les nouveaux articles à l'essai. En effet, les employés ne participent pas, ou encore, ils ne sont pas certains de la procédure à suivre pour participer. La SCP propose au Syndicat de suivre la même procédure que les autres syndicats : l'employé cocherait la case de participation à la mise à l'essai sur le bon de commande ou en ligne. Le STTP émet des réserves à l'égard de ce changement à la

Luc Lafrance
Josee Louisseize

procédure. La SCP indique que si une telle mesure peut aider, elle pourrait transmettre une liste au STTP chaque mois, aux fins d'examen et de surveillance par le Syndicat. Le STTP examinera cette proposition et fournira sa réponse.

SCP 17.07.83

Le STTP indique qu'il a des préoccupations concernant le crochet sur le bon de commande, car les employés ne possédant pas toute l'information nécessaire, pourraient ne pas réaliser l'engagement de participer à la mise à l'essai. Le STTP préfère plutôt continuer à fournir une liste des employés de la SCP. Le STTP s'engage à trouver des personnes supplémentaires si la SCP indique les besoins précis.

Le STTP demande une liste des régions ou des données démographiques où les besoins de participants et participantes pour la mise à l'essai sont les plus nécessaires. La SCP fournira cette liste.

SCP 17.11.83

Un rapport a été envoyé au Syndicat le 31 octobre. La SCP précise qu'elle a besoin de plus de participants aux mises à l'essai. Sur 35 483 employés représentés par le STTP, seulement 2,3 % participent actuellement aux mises à l'essai.

Le STTP fournira des noms supplémentaires en vertu de la liste.

Luc Lafrance
Josee Louisseize

Luc Lafrance
Josee Louisseize

VESTE HAUTE VISIBILITE DE COULEURS (ARTICLE 84)

SCP 17.03.84

La SCP informe le Syndicat que nous allons fournir une

veste haute visibilité avec velcro « orange » aux employés de maintenance, la veste sera disponible en septembre/octobre. Nous allons aussi distribuer une veste haute visibilité jaune avec une bordure rouge au bas de la veste aux employés Secouriste de premier soin.

Luc Lafrance
Josée Louisseize

SCP 17.07.84

La SCP a apporté des échantillons des nouvelles vestes haute visibilité et explique la distinction entre les bandes de couleur au bas des vestes.

Luc Lafrance
Josée Louisseize

La SCP indique qu'elle va faire une distribution massive de ces vestes aux employés chargés de l'entretien, à tous les employés qui ont droit à un uniforme et à ceux qui n'en ont pas droit qui travaillent dans les établissements. La SCP indique qu'elle a l'intention de distribuer les stocks de vestes à tous les emplacements et d'offrir à tous les nouvelles vestes le même jour. Cette distribution sera effectuée à la fin septembre auprès de tous les employés PO4, PO5, etc. Pour ce qui est des employés de l'entretien, il pourrait y avoir un retard en raison d'une pénurie de tissu; par conséquent, les vestes seront expédiées en novembre.

SCP 17.11.84

Les vestes hautes visibilité ont été expédiées en temps opportun à tous les employés des groupes 1 et aux employés chargés de l'entretien. Les nouvelles vestes de

Luc Lafrance
Josée Louisseize

sécurité ont été distribuées au personnel des établissements et nous avons eu des problèmes avec des employés qui ne savaient pas quelle veste porter s'ils ont plusieurs fonctions. Par exemple, quelle veste un préposé (veste jaune) qui est également secouriste doit-il porter? La SCP est en train de mettre au point des brassards pour résoudre le problème. Le STTP remet en question les critères permettant de déterminer quelle veste il faut porter et quand utiliser un brassard, ainsi que l'ordre de priorité de ces critères. La SCP indique que l'équipe Santé et sécurité se charge de cette politique. Le STTP indique qu'il exprimera ses préoccupations lors de la réunion du CNMSS.

Les vestes des employés chargés de l'entretien ont été expédiées en novembre 2017.

LES SACS POUR LE CHARIOT DE FACTEUR

SCP 17.11.85

Le STTP craint que les gens ne sachent pas que le sac simple doit être commandé au moment de la commande d'un chariot de facteur par l'entremise du SAP. La SCP répond qu'elle communiquera avec l'équipe du Cyberapprovisionnement pour faire ajouter une case de commentaires mentionnant ce qui est indiqué ci-dessus à côté du numéro de commande.

Le STTP souhaite savoir combien de sacs simples ont été commandés pour les chariots.

MISE À JOUR : Depuis 2012, environ 1 000 sacs simples ont été commandés pour les chariots de facteur.

STTP

DATES SUIVANTES SUGGÉRÉES:

La semaine du 12 au 16 février 2018